

Monsieur le président,

Au nom d'APNM-Marine, je souhaite tout d'abord vous remercier de nous avoir accordé ce rendez-vous. C'est le second depuis que notre association est représentative et il a une grande importance pour nous.

Avant de commencer, je tiens à rappeler la particularité singulière d'APNM-Marine. En effet, très attaché aux valeurs d'équipage et au principe de collégialité, vous avez devant vous deux des trois coprésidents d'APNM-Marine, soit un par catégorie :

- le Lieutenant de Vaisseau Arnaud Boutroux, coprésident Officiers
- le Premier Maître Michaël Berben, coprésident Officiers-Mariniers.

Le coprésident Équipages, le Quartier-Maître Edwin Saint-Marc n'a pu être des nôtres et le regrette.

Depuis notre dernière rencontre, fort de sa représentativité, APNM-Marine s'est développée et ses capacités se sont améliorées. On dispose d'un marin à plein temps et d'ailleurs, on s'aperçoit que c'est insuffisant tant la charge et la demande de nos marins est forte. Afin d'avoir une présence dans le port de Brest, APNM-Marine travaille pour obtenir un réserviste. Malgré ces améliorations substantielles, il reste de nombreux points à régler. Il est encore difficile de pouvoir utiliser les réseaux du Ministère des Armées (MINARM) afin de mieux faire connaître APNM-Marine et les possibilités de soutien offertes auprès des marins. Comme avant nous le Conseil de la Fonction Militaire de la Marine (CFMM) puis le Conseil Supérieur de la Fonction Militaire (CSFM) rénové, la reconnaissance par les plus hautes instances du MINARM est une tâche de longue haleine. C'est vrai en particulier pour Madame la ministre des armées, même si nous avons la possibilité de lui écrire directement, il est difficile de lui présenter certains des projets qu'on défend et qui sont ceux de la communauté militaire.

APNM-Marine défend deux projets particuliers :

- le compte de jours de permission. Comme vous l'avez souligné à plusieurs reprises dans vos rapports, l'un de vos sujets de préoccupation concerne la prise incomplète des jours de permissions des marins en raison, notamment, d'un contexte RH et opérationnel tendu. La crise sanitaire de la COVID a encore accentué cette tendance d'ailleurs devenue particulièrement prégnante pour les unités pleinement impliquées dans l'opération *Résilience*. En réponse à ce constat largement partagé par toute la communauté des militaires, APNM-Marine a proposé par lettre à Madame la ministre des armées un projet innovant de Compte Épargne Permission Monétisé (CEPM). Le CEPM présente le double avantage d'apporter une réponse concrète à cette problématique en s'insérant parfaitement dans le plan famille mis en avant par la MINARM et de réduire les disparités entre les civils et militaires d'un même ministère ;



- le projet du Val de Grace qui est une réponse adaptée aux problèmes chroniques d'hébergement et de logements pour les militaires et leurs familles en région parisienne que la création de Ballard et la cession des emprises du Ministère de la Défense (MINDEF) sur Paris n'ont fait qu'aggraver. Je pense en particulier au centre de la Pépinière qui hébergeait plus de deux cents marins et à l'îlot Saint-Germain dont la ville de Paris en a fait des logements. Nous nous battons pour garder au sein des armées ce site unique par sa taille et son implantation. APNM-Marine avec Union-APNM a pris des contacts avec des industriels, des étatiques, des financiers pour en vérifier la faisabilité et le projet Val de Grace est viable.

Le futur pôle proposera des logements/hébergements et un pôle social pour les militaires et leur famille et des installations privées avec un centre de conférence, un organisme de recherche et des logements... Suivant le scénario, le financement pourrait même être à bilan nul pour le MINARM. Seul manque un soutien politique. La MINARM ne semble pas être intéressée alors le projet Val de Grâce pourrait être un des projets phares du plan famille et c'est la dernière chance pour notre ministère de loger dignement les militaires et leurs familles dans Paris.

Mais aujourd'hui et encore plus demain, le sujet majeur de préoccupation des marins est son pouvoir d'achat d'aujourd'hui et de demain. Deux réformes en ce sens les inquiètent : la Nouvelle Politique de Rémunération du Militaire (NPRM) et le dossier des retraites. Nous regrettons d'ailleurs que dans votre dernier rapport, vous ne proposiez pas, comme vous l'avez fait pour le CSFM, que les APNM soient associées à la consultation sur la rénovation des retraites. Les APNM font aujourd'hui partie des acteurs de la concertation et je dirai même elles sont un moyen unique de recueil et de diffusion de l'information sans suspicion par les marins de toute instrumentalisation par la hiérarchie. On fait le même constat pour la NPRM. La timide, et un peu grossière, 'avancée' de la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense (DRH-MD) de nous associer en nous présentant de façon générale le projet a été certes appréciée par APNM-Marine, mais nous aurions préféré être y associés afin de pouvoir travailler de façon active à ce projet qui peut être une bombe à retardement du fait de l'attente forte des militaires.

Ce sujet étant posé. APNM-Marine traduit la pensée de tous les militaires face à **l'iniquité de traitement par rapport à la Loi des militaires pacsés au MINARM**. Les armées ont mis en place pour le personnel militaire un moratoire de deux ans avant d'ouvrir aux pacsés les droits aux logements, aux primes... Sans être la principale origine, cela explique peut-être aussi la difficulté à fidéliser nos jeunes dont la plupart sont pacsés et subissent cette mesure qu'ils ne comprennent pas (*210000 pacs en France en 2019 contre 230000 mariages*). Nous avons demandé à plusieurs reprises d'abolir cette règle restrictive à l'encontre de la communauté militaire qui en 2020 et en plein plan famille est presque surréaliste. Nous espérons vivement que portée par vous cette demande aboutisse rapidement.

Sur un tout autre plan, nous aimerions aborder avec vous le sujet d'actualité qu'est la Covid 19. La Marine Nationale subit cette crise de plein fouet à terre comme les autres armées mais plus particulièrement sur ces navires. En plus du risque de contracter le virus accru par la promiscuité de la vie dans des locaux assez exigus pour la plupart, cette crise entraîne des contraintes spécifiques :

- la suppression des escales en pays étrangers. Les escales, hors les images d'Épinal, sont pour un marin embarqué une source de régénération de l'individu après des semaines de vie en communauté sur son lieu de travail H24 avec très peu d'exutoires ;

- la mise en place de quarantaines sur base avant embarquement sans contrepartie et souvent proche des familles sans pouvoir les voir. APNM-Marine, comme cela a été fait au retour de mission du Charles de Gaulle, demande que les marins en quatorzaine de pré-embarquement touchent l'ISAPB.

Nos marins sont résilients. Conscients de l'importance des missions données, ils comprennent ces contraintes supplémentaires mais sans contreparties, elles jouent sur leur moral. La spécificité de notre métier de marins est encore plus particulière en période de pandémie et il est important d'être équitable. Sur ce sujet, APNM-Marine regrette l'absence de transparence voire parfois de logique, dans l'attribution des 636 'primes Covid' distribuées dans la marine. Beaucoup de ceux qui ont travaillé en présentiel pour soutenir les forces ou même à des missions en rapport direct avec la pandémie n'ont pas été rétribués. Par ailleurs, les règles de répartitions homothétiques utilisées font que pour la même tâche au sein d'un même service, certains ont eu la prime covid et d'autres non.

La crise du Covid-19 a mis en lumière lors du confinement la capacité du marin à s'adapter. Malgré l'absence de planification initiale et de moyens en nombre suffisants, le confinement s'est globalement bien passé. L'enseignement principal est de hâter au sein du ministère la mise en place de nouvelles organisations du travail (télétravail, téléenseignement, télédiagnostics...) pour les métiers qui y sont éligibles afin d'être résilients face à tout type de menace qui obligerait un confinement (nucléaire, bactériologique, virale, environnementale...). Côté réglementaire, il faut permettre le télétravail aux militaires, ce mode de travail est aujourd'hui seulement autorisé pour le personnel civil du MINARM.

Un point reste à étudier : le suivi des personnels dont le métier n'est pas éligible au télétravail (poste de production par exemple) mais qui doivent rester chez eux et qui ont eu l'impression d'être inutile à la Nation. La création d'un vivier de personnel disponible pour d'autres tâches, la mise en place d'un outil d'encadrement virtuel... sont des moyens qu'il faut étudier.

La refonte de la condition militaire doit aller dans ce sens et favoriser le télétravail et le nomadisme, facteur de résilience et d'adaptabilité, quand celui-ci est possible avec du matériel sécurisé et adapté pour travailler dans de bonnes conditions.

Concernant le plan famille qui est la figure de proue sociale de la MINARM, la société Harris interactive a effectué un sondage indépendant pour le compte de plusieurs APNM dont APNM-Marine. Ce sondage fait apparaître que 68% des sondés sont insatisfaits de la réalisation du plan. À noter la sous-représentation des équipages dans ce sondage, due à la problématique évoquée l'an dernier sur la difficulté de faire adhérer cette population jeune aux APNM.

Parmi les attendues fortes du plan famille :

- des logements en nombre suffisant (3000 pour 25000 militaires en région toulonnaise), corrects (aujourd'hui certains sont dans des quartiers difficiles où il est dur d'élever des enfants voire d'être militaire) et bien entretenus (certains sont encore indignes).
- Compte tenu de la pénurie de logements en location il pourrait être intéressant d'inciter les militaires à acheter en octroyant la MICM également aux propriétaires. Et l'amélioration de son attribution dans la BDD de Toulon par simplification administrative est un plus très appréciée de nos marins toulonnais.

APNM-Marine apprécierait d'être associée au pilotage du plan famille afin de pouvoir apporter une vision du terrain et des idées novatrices demandées par la base. On déplore une mise en œuvre trop longue pour certains sujets et un affichage exagéré eut égard à l'effectivité des mesures. Si vous le souhaitez, je pourrais revenir sur ces points.

APNM-Marine a la conviction que si les mesures du plan familles ont un intérêt et vont dans le bon sens, elles ne suffisent pas. Elles doivent être complétées par exemple par le projet Val de Grace qui règle le problème d'hébergement en région parisienne, ou CEPM. Ces mesures ne répondent pas complètement au malaise actuel au sein des armées lié à l'absence de perspectives de carrière et d'évolutions de solde.

Enfin nous tenons à vous remercier pour votre dernier rapport sur les pensions. Vous y défendez la condition du militaire qui seule explique son statut spécifique et les particularités y afférent. Face aux chantiers qui nous attendent, APNM-Marine aimerait être plus intimement associée aux travaux et aux concertations. Il semble important qu'APNM-Marine puisse siéger au CSFM pour apporter un vent nouveau aux débats. Ce qui sera très difficile si l'on ne change pas les modalités d'accession à ces 16 sièges aujourd'hui vides.

Le statut du militaire interdit l'appartenance syndicale et nous en sommes parfaitement conscients. Cette spécificité française est même à l'origine de la création des APNM. Les APNM ont bien été créées pour représenter les militaires et font partie des partenaires sociaux. Afin d'équilibrer les débats, il semblerait utile d'étudier la possibilité que des représentants des APNM siègent par exemple au conseil d'administration de la caisse de retraite universelle afin de défendre en toute connaissance de cause la condition militaire.

Monsieur le président, merci pour votre écoute. Nous sommes maintenant disponibles pour répondre aux questions de la Haute commission à l'évaluation de la condition militaire.